

## COMITÉ DE TRANSPARENCE 98 - PROCÈS-VERBAL

07.05.2021 – SKYPE – 10h

### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'AFMPS entame la réunion avec une brève introduction relative à l'élaboration du budget 2022. [REDACTED] clarifie ensuite la position commune adoptée par les stakeholders concernant le financement de l'Agence.

L'ordre du jour est approuvé.

### 2. BUDGET 2022

[REDACTED] présente le PowerPoint que les membres ont reçu avant la réunion. Cette présentation contient l'écart entre le budget 2021 et le budget souhaité pour 2022. Lors des groupes de travail sur le « budget », les stakeholders ont été priés de formuler des propositions en vue de combler cet écart. Seul le secteur des pharmaciens a formulé une proposition.

[REDACTED] précise que la concertation mise en place avec l'AFMPS lors des réunions des groupes de travail s'est déroulée de manière constructive. L'AFMPS a fourni les explications nécessaires sur les chiffres et le secteur des pharmaciens est disposé à contribuer au financement de l'AFMPS. Une annotation en marge stipule néanmoins que le secteur estime l'augmentation du budget total de l'AFMPS élevée. En ce sens, le secteur soutient la position commune des stakeholders (voir le point 3 de l'ordre du jour).

### 3. POSITION DES STAKEHOLDERS CONCERNANT LE BUDGET 2022 ET FINANCEMENT ADEQUAT ET EQUITABLE DE L'AFMPS

[REDACTED] présente la position commune des stakeholders à l'aide d'une présentation PowerPoint, remise aux membres après la réunion.

Résumé succinct (pour plus de détails : cf. la présentation PowerPoint) :

- Les stakeholders ne sont pas en mesure de formuler un avis sur le budget 2022 ;
- Les stakeholders proposent d'établir une nouvelle méthode d'élaboration du budget, où chaque budgétisation s'effectuerait à partir de la situation la plus récente, plutôt que sur la base du précédent budget (les stakeholders ne veulent pas financer d'ETP dont on constaterait a posteriori qu'ils n'ont pas été engagés) ;
- Les stakeholders affirment explicitement leur soutien au développement du département RH.

Questions et discussion

[REDACTED] réagit en premier à la position adoptée par les stakeholders. [REDACTED] signale que chaque personne présente autour de la table partage le même objectif, à savoir de veiller à ce que

l'AFMPS puisse fonctionner de la manière la plus optimale possible. ■ rappelle aux membres que l'Agence est une institution fédérale parastatale de catégorie A, relevant de l'autorité directe du ministre de la Santé publique. L'Agence se voit contrainte de suivre les décisions prises par le Conseil des ministres. Ce qui signifie qu'une proposition de budget pour 2022 doit être introduite dans les deux semaines. La proposition des stakeholders de discuter d'abord du plan de personnel avant d'établir le budget 2022 ne nous paraît donc pas réalisable. ■ vient seulement d'avoir remis son avis sur le plan de personnel 2021. Le plan de personnel s'effectue à partir de l'élaboration d'un budget et non l'inverse. À l'avenir, ■ souhaiterait s'assurer que les stakeholders seront prêts à contribuer beaucoup plus, au cas où l'Agence serait en mesure d'engager davantage de personnel qu'initialement prévu. Si l'AMPS engage du personnel, l'AFMPS doit pouvoir démontrer qu'elle est en mesure de le rémunérer pour l'année N+1. Comme mentionné dans la proposition des stakeholders, l'Agence éprouverait davantage de difficultés à engager du personnel. Cela ne joue pas en faveur de l'Agence. Par ailleurs, ■ tient encore à préciser que l'année 2020 ne peut être prise comme année de référence en matière de recrutements puisque les sélections via Selor ont été interrompues pendant des mois en raison de la pandémie de COVID-19. Si l'on intègre l'année 2020 à la formule de calcul de la capacité RH, cela donnera une image faussée.

■ remercie les stakeholders d'avoir élaboré conjointement une position commune ainsi que ■ d'avoir exposé le contexte dans lequel nous travaillons. Le calendrier étant ce qu'il est, nous ne pouvons pas courir le risque d'introduire le budget trop tardivement. Pour ce qui est du nombre d'ETP, il faut trouver selon ■ un bon équilibre entre ce qui est réaliste et ce qui est suffisant pour permettre le bon fonctionnement de l'Agence. L'Agence travaille à la réorganisation de son service du personnel. C'est ici un élément crucial. Le soutien des stakeholders est rassurant à cet égard.

■ témoigne sa satisfaction quant au bon dialogue entamé à ce sujet. ■ souligne qu'il s'agit d'une proposition formulée par les stakeholders qui peut être adaptée. La formule pourrait être adaptée en cas d'augmentation de la capacité RH, nous pourrions p.ex. prévoir une marge (supplément de 10 à 15 ETP). Par ailleurs, il nous semble effectivement pertinent de ne pas intégrer l'année 2020 dans les calculs. ■ déplore le fait que les stakeholders n'aient aucune idée du nombre de personnes ayant été recrutées par l'Agence au cours de ces dernières années et, corrélativement, des engagements prévus pour 2022.

■ confirme qu'une formule établie sur la base de moyennes serait trop restrictive. Il serait judicieux de prévoir une marge de croissance. ■ se dit quelque peu surpris par l'affirmation selon laquelle les membres ne seraient pas au courant du nombre de personnes recrutées au sein de l'Agence ces dernières années vu que les chiffres de 2018 et 2019 ont été présentés au Comité de transparence. Ils permettent de mesurer l'évolution des effectifs, qui n'est donc pas secrète. ■ signale qu'il s'agit d'un instantané, et qu'aucune distinction n'est faite entre les nouveaux engagements et les recrutements de remplacement. La capacité RH est également complétée par les recrutements de remplacement. Si le taux de rotation est élevé, on peut effectuer moins de nouveaux engagements. L'AFMPS tient compte de cette remarque et veillera à l'avenir à séparer ces deux types de recrutement dans le reporting. Depuis février, un nouveau collègue assure le suivi de la situation au niveau du collaborateur individuel. Le suivi des effectifs pourra ainsi être assuré de manière plus professionnelle.

■ demande des précisions sur le fait de travailler avec des chiffres basés sur le passé. Est-il toujours prévu de maintenir, pour l'année suivante, des personnes prévues au plan de personnel (mais qui, pour une raison déterminée, n'ont pas pu être recrutées) ?

■ réagit de manière positive mais signale qu'il faut tenir compte de la capacité RH. ■ estime que ça n'a pas de sens d'inscrire la dotation en personnel dans le budget si l'on sait que ce

personnel ne pourra pas être engagé. ■ constate en outre que l'AFMPS effectue, actuellement, ses activités sans avoir engagé pour autant du personnel supplémentaire.

■ explique que la crise COVID-19 a une fois de plus permis de mettre à jour le problème lié au sous-effectif de l'Agence. La nécessité de recruter du personnel supplémentaire pour 2022 a été très clairement argumentée et étayée dans le cadre des groupes de travail (CNS, CTR...) Ces besoins sont réels. Travailler avec des moyennes, comme suggéré par les stakeholders, pourrait s'avérer très préjudiciable pour l'Agence.

■ déplore la remarque selon laquelle l'Agence arrive à fonctionner avec l'effectif actuel. Les collaborateurs ont une conscience professionnelle et s'acquittent du mieux qu'ils peuvent de leur mission mais la pression très élevée et la prestation de nombreuses heures supplémentaires leur sont très préjudiciables. La santé mentale des collaborateurs est préoccupante. L'absentéisme pour cause de maladie et la rotation du personnel dessert les intérêts de l'Agence. Il est nécessaire de procéder à une extension des effectifs, de manière à réduire la pression exercée sur les travailleurs actuels.

■ signale que les stakeholders ne sont pas opposés à la croissance de l'Agence mais que les fonctions financées par les stakeholders doivent pouvoir être occupées.

■ fait preuve de compréhension à l'égard de la situation difficile dans laquelle se trouve l'Agence. Le départ de nombreux collaborateurs a un impact important sur le personnel en place. Les groupes de travail ont ces dernières semaines également exigé beaucoup de travail et d'efforts, en particulier de la part de ■. ■ leur exprime ses remerciements. ■ signale, par ailleurs, que cette situation se reproduit chaque année. ■ a le sentiment d'un déjà-vu. Et si les discussions n'avancent pas, c'est, estime-t-elle, par manque de temps. ■ estime qu'il faut oser dire que l'Agence dispose de suffisamment de moyens mais que c'est la situation RH qui n'est plus tenable. Par ailleurs, les réserves financières de l'ordre de 40 millions d'EUR suscitent un sentiment de frustration dans le chef des stakeholders. Les stakeholders ne mettent pas en cause les moyens supplémentaires demandés pour 2022, mais s'inscrire dans le prolongement des budgets précédents à chaque élaboration du budget est bien une erreur selon elle. ■ n'arriverait pas à expliquer à sa base qu'il y a un écart de 16 millions d'EUR à combler.

■ signale que cette situation financière a déjà été annoncée l'année dernière. ■ souligne que la croissance de l'Agence est nécessaire et déplore le fait que les groupes de travail n'aient pas abouti à des propositions constructives pour soutenir l'agence (à l'exception du secteur des pharmaciens). ■ annonce que l'Agence compte assumer ses responsabilités en la matière, et qu'elle rédigera, en interne, une proposition à l'intention du ministre. ■ encourage toutefois les stakeholders à encore mettre des propositions constructives sur la table.

■ demande pourquoi l'Agence ne s'attèle pas à la révision du budget des recettes pour la taxe sur les emballages ? Si les recettes ne correspondent pas aux prévisions budgétaires, ne faut-il donc pas revoir ces dernières à la baisse ? Comment l'Agence va-t-elle réussir à combler cet écart ? En augmentant le prix, on pénalise celui qui paie correctement.

■ signale que l'objectif n'est pas de sanctionner les bons élèves. L'AFMPS doit veiller à ce que les revenus soient perçus comme il se doit. ■ propose, de concert avec le SPF Économie et l'IF, d'imposer à chaque firme l'obligation légale d'introduire une déclaration (qu'ils commercialisent ou non des emballages). La déclaration doit être certifiée par un réviseur d'entreprise.

■ conclut que les stakeholders souhaitent améliorer la préparation de l'exercice budgétaire 2023 pour éviter ce type de discussion à l'avenir. Les stakeholders demandent à l'Agence de réexaminer le budget prévu pour l'année 2022 et de vérifier si ce dernier est bien réaliste.

██████████ adhère à la proposition formulée pour 2023 et rappelle que l'Agence assumera ses responsabilités pour 2022. Il est pris note du fait que le Comité de transparence n'est pas en mesure de formuler un avis sur le budget 2022. La remarque des stakeholders au sujet de l'importance de l'écart budgétaire a été bien entendue. Ce point sera réexaminé. La mesure évoquée, notamment en lien avec la taxe sur les emballages, est une bonne piste mais elle ne peut pas être la seule. ██████ encourage les stakeholders à remettre, à nouveau, des propositions constructives sur la table.

██████████ suggère que les stakeholders organisent une nouvelle réunion et formulent encore un certain nombre d'autres pistes pour la mi-mai. Les stakeholders marquent leur accord à ce sujet.

██████████ suggère d'examiner également la piste de l'augmentation de la dotation, eu égard aux investissements réalisés dans le cadre de la crise COVID-19. ██████████ fait savoir qu'█████ compte assurément se pencher sur cette question, même si le caractère récurrent de celle-ci est difficile. C'est là aussi une question d'équilibre à maintenir. Si les stakeholders ne fournissent pas les moyens nécessaires, l'autorité ne sera pas non plus portée à le faire.

██████████ clôture la réunion avec le message que les stakeholders fourniront prochainement un feedback complémentaire à l'AFMPS sur le budget 2022.